

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat</p> <p>Service d'évaluation des fonctions</p>	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.7.1975	Date de révision 1.5.1985	Date de mise en application 1.7.1975
1. Dénomination de la fonction Concierge bâtiment administratif ou enseignement 5		Code fonction 6.23.021	
2. But de la fonction Organiser, coordonner, diriger et contrôler les travaux de nettoyage d'un secteur de plusieurs bâtiments et en assurer la surveillance.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation, la direction et le contrôle des nettoyages courants et annuels d'un complexe important de bâtiments; - l'organisation des secteurs de nettoyage ainsi que les rocares d'urgence nécessaires; - la mise au courant des nouveaux nettoyeurs; - l'exécution de divers travaux d'entretien courants et de dépannages incombant aux métiers du bâtiment; - la commande, le contrôle et la distribution des produits de nettoyage, tubes néon, ampoules, etc.; - l'ouverture et la fermeture des bâtiments; le contrôle général des bâtiments : électricité, sanitaire, fenêtres, dégâts; - la surveillance des bâtiments : location, livraisons, réparations et nettoyages effectués par des entreprises mandatées; - la surveillance de la bonne exécution des entretiens extérieurs par des entreprises; - l'établissement de listes de présence, de feuilles de salaire, de décomptes de location des locaux, de rapports concernant des dégâts et le comportement du personnel; - l'accomplissement d'autres tâches requises par les supérieurs hiérarchiques. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	E	D	F	C	E	Cl. max. 10
Points	18	11	31	11	25	Total 96